

COMPTES RENDUS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEXBOURG
Sous la présidence du maire Denis TURIN
Du 23/12/2019

Convocation du conseil municipal : 17/12/2019

Membres présents : J-M. RUMPLER I. SIEGEL Adjoints M.C KUHR Y D. GRACIA J.L MAURER B. SEXER C. BERG N. SIEGEL C. MONETA

Membre(s) excusé(es) :

Membre non excusé :

1. Affaires financières

. Remboursement des factures SFR à l'école de Flexbourg

Les factures SFR Fibre de l'école de Flexbourg sont prélevées sur le compte bancaire de l'école. Le montant s'élève à 188,59 € pour l'année 2019.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le remboursement de cette somme à l'Ecole de Flexbourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le remboursement des factures SFR à l'école de Flexbourg.

. Rosace : Enfouissement de réseaux

Le maire expose au conseil municipal le devis établi par Rosace pour les travaux d'enfouissement de réseaux – Rue des Vergers à Flexbourg, pour un montant de 4 098 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les travaux et impute la dépense au BP 2020, mandate le maire à signer tout document.

2. Convention de mise à disposition de services entre la Comcom Mossig et Vignoble et la commune

Dans le cadre du renouvellement du secrétariat de la mairie de Flexbourg, la Communauté de Communes Mossig et Vignoble soumet une convention de mise à disposition de services à la commune de Flexbourg. Cette mise à disposition concerne un agent titulaire de catégorie C – à raison de 18 heures hebdomadaires, établie pour une durée de 4 ans et entrera en vigueur dès le 1^{er} février 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ladite convention et mandate le maire à signer tout document.

3. Centre de Gestion : Contrat d'assurance statutaire – renouvellement

Le Centre de Gestion a informé la commune du renouvellement, par une procédure de mise en concurrence, du contrat groupe en matière d'Assurance Statutaire pour la période 2020/2023.

Le Centre de Gestion a choisi l'offre du groupement Gras Savoye et Allianz Vie.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE Courtier : Gras Savoye Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents CNRACL : 4,55 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Agent non CNRACL : 1,45 % de la masse salariale assurée par une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ladite convention et mandate le maire à signer tout document.

4. Reconduction du contrat assurance Groupama

GROUPAMA informe la commune que les contrats

. N° 0016 - 0018 - 0020 - 0021 arrivent à terme et afin de permettre leur maintien demande d'approuver les avenants de modification de date de fin fixée au 31/12/2024.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable et mandate le maire à signer tout document.

5. Rétrocession de voiries du lotissement « Des Jardins » - Sovia

Le maire a réceptionné les travaux de voirie du lotissement « Des Jardins » avec Sovia en date du 12/12/2019.

Il a été demandé à SOVIA de nous transmettre les DOE. Dès leur réception, la commune de Flexbourg approuvera la rétrocession des voiries du lotissement, à l'euro symbolique.

Le conseil municipal accepte la rétrocession des voiries du lotissement Des Jardins à l'euro symbolique sous réserve d'envoi des DOE par Sovia.

6. Travaux d'aménagement du bâtiment communal

- Attribution des lots 1 et 2

Décision reportée au prochain conseil.

Réunion de la Commission élargie après la séance du conseil municipal